

## **Le programme de subventions pour le préceptorat/mentorat d'Amgen Canada**

Amgen, une société pionnière dans l'industrie de la biotechnologie, exploite la puissance de la biologie cellulaire et moléculaire, ainsi que celle de la chimie médicale pour découvrir, mettre au point et produire des produits thérapeutiques novateurs à l'échelle humaine.

Depuis plus de 25 ans, Amgen a entraîné d'importantes découvertes médicales, menant à la mise au point de médicaments qui ont aidé des millions de patients à combattre la néphropathie, le cancer, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies graves.

Amgen Canada Inc. est fière d'offrir, en partenariat avec l'ACITN, un programme de subventions pour le préceptorat/mentorat qui fournira un soutien financier à des fins d'éducation, de mentorat et de recherche pour les membres de l'ACITN. Toutes les subventions sont attribuées en vertu du code de déontologie médical et canadien d'Amgen Canada, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'obligation d'utiliser, de promouvoir ou de commercialiser un produit lié à une subvention.

### **Aperçu général :**

Les subventions d'Amgen Canada qui seront attribuées en 2009 sont les suivantes :

- i. Subvention de voyage d'Amgen Canada Inc. pour assister à une conférence internationale sur les soins infirmiers, d'une valeur de 3 000 \$
- ii. Subvention d'un projet de recherche en soins infirmiers d'Amgen Canada Inc. – Chercheur novice (petit projet), d'une valeur de 2 000 \$
- iii. Subvention d'un projet de recherche en soins infirmiers d'Amgen Canada Inc. – Chercheur d'expérience (projet important), d'une valeur de 4 000 \$
- iv. Subvention d'Amgen Canada Inc. pour le préceptorat/mentorat en néphrologie – Infirmière praticienne, d'une valeur de 3 000 \$
- v. Subvention d'Amgen Canada Inc. pour le préceptorat/mentorat en néphrologie – Infirmière en accès vasculaire, d'une valeur de 3 000 \$
- vi. Subvention d'Amgen Canada Inc. pour le préceptorat/mentorat en néphrologie – Sensibilisation aux soins infirmiers, d'une valeur de 2 000 \$
- vii. Subvention d'Amgen Canada Inc. pour la pratique technologique en néphrologie, d'une valeur de 2 000 \$

Pour faciliter le processus, les candidats peuvent remplir le formulaire de demande de subvention au verso du feuillet.

Toute demande d'information au sujet des subventions doit être adressée à :

MaryLouise D'Amico, inf. aut.  
Directrice principale de la formation médicale, Néphrologie  
AMGEN Canada Inc.  
6775 Financial Drive, Suite 100  
Mississauga, Ontario  
Canada L5N 0A4  
Ligne directe : (905) 285 3343  
Télécopieur : (905) 286 4750  
Cellulaire : (416) 528 7290  
1-800-665-4273, poste 53343  
[mdamico@amgen.com](mailto:mdamico@amgen.com)

**Date limite de demande de subvention : 1<sup>er</sup> juin 2009**

**Date d'avis : 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Les récipiendaires des subventions seront annoncés lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACITN. Les fonds doivent être utilisés dans les délais précisés pour chaque subvention.

### **Critères d'admissibilité des candidats**

Un candidat sera choisi parmi les demandes soumises pour chacune des subventions. Le choix du candidat retenu sera fondé sur la valeur de sa demande, sans égard à son pays d'origine.

Dans l'éventualité où aucune demande de subvention n'est faite dans une certaine catégorie pour une année donnée, la possibilité d'attribuer des fonds à plus d'un candidat dans une autre catégorie sera envisagée. Amgen et (ou) les membres du bureau de l'ACITN se réservent le droit de ne pas attribuer l'une ou l'autre des subventions s'il n'y a aucun candidat convenable.

Les membres du conseil d'administration de l'ACITN ne sont pas admissibles aux subventions au cours de leur mandat au sein du conseil, à l'exception du rédacteur en chef du journal.

Les candidats doivent remplir les exigences spécifiques à chaque subvention et satisfaire les critères suivants :

1. Le candidat doit être un membre en règle de l'ACITN au moment de sa demande de subvention.
2. Le domaine de travail principal du candidat doit comporter des soins néphrologiques.
3. Les candidats retenus ne peuvent pas présenter une autre demande de subvention dans l'année suivant l'attribution de la subvention.
4. Le candidat doit soumettre avec son formulaire de demande un bref curriculum vitæ démontrant son engagement continu à l'égard des soins néphrologiques, notamment sa participation aux activités de l'ACITN (p. ex., présence aux colloques de l'ACITN, présentations orales ou par affiches).
5. Le candidat doit accepter de soumettre un résumé qui sera présenté lors du colloque annuel de l'ACITN pendant l'année qui suivra l'obtention d'une subvention d'Amgen. Il est entendu que l'inscription à la conférence, le billet d'avion aller-retour et l'hébergement seront défrayés par Amgen Canada si ce résumé est accepté.
6. Le candidat (par exemple dans le cas d'un chercheur novice/d'expérience) devra soumettre un rapport d'au moins 250 mots (nouveau matériel éducatif) à l'ACITN et à Amgen Canada au cours du mois qui suivra la fin de la subvention ou du préceptorat/mentorat en vue de le publier dans le Journal de l'ACITN.
7. Le candidat doit remplir un formulaire de demande officiel.

Tous les formulaires de demande de subvention dûment remplis et la documentation à l'appui doivent être soumis à :

Comité d'attribution des subventions pour le préceptorat/mentorat d'Amgen  
a/s du Directeur du bureau administratif de l'ACITN  
336, Yonge Street, Suite 322  
Barrie, Ontario  
L4N 4C8  
[cannt@cannt.ca](mailto:cannt@cannt.ca)

Toutes les demandes de subvention/candidatures seront traitées de façon confidentielle.

## Détails sur les subventions :

### Subvention de voyage pour assister à une conférence internationale sur les soins infirmiers en néphrologie

Amgen Canada, en partenariat avec l'ACITN, est ravie d'appuyer la collectivité des infirmières et infirmiers en néphrologie en offrant des subventions facilitant la participation à certaines conférences, tel que décrit ci-après.

#### Une subvention de 3 000 \$ sera attribuée au candidat retenu pour assister à l'une des conférences internationales majeures en néphrologie suivantes :

- conférence annuelle sur le leadership de la Fondation canadienne du rein;
- symposium annuel de l'EDTNA (*European Dialysis and Transplant Nurses Association*);
- symposium annuel de l'ANNA (*American Nephrology Nurses Association*);
- conférence annuelle sur la dialyse (*Annual Dialysis Conference*).

#### Objectifs

- Contribuer à la formation continue des personnes qui travaillent actuellement en néphrologie par la participation à des rencontres internationales axées sur la prise en charge de patients atteints d'une néphropathie ou sur la recherche en néphrologie. À noter qu'une conférence internationale tenue au Canada serait admissible à cette subvention.
- Faciliter la formation des infirmières et infirmiers en néphrologie et le transfert des connaissances.

La somme de 3 000 \$ contribuera au paiement de ce qui suit :

- les frais de déplacement;
- l'hébergement;
- l'inscription;
- une allocation de repas par jour.

Les exigences décrites dans la charte du programme doivent être remplies.

1. Le candidat doit obtenir l'appui de son supérieur immédiat et (ou) de son directeur (selon le cas), soit une signature dans le formulaire de demande et une lettre de recommandation.
2. Le candidat demandant une subvention de voyage d'Amgen Canada pour assister à une conférence internationale sur les soins infirmiers en néphrologie doit présenter une proposition par écrit (maximum de 500 mots) décrivant les objectifs/avantages attendus de son perfectionnement professionnel, de même que les dépenses anticipées et les avantages pour son établissement. Cette proposition doit être dactylographiée et doit accompagner le formulaire de demande.
3. Toute demande de subvention de voyage d'Amgen Canada pour assister à une conférence internationale sur les soins infirmiers en néphrologie doit être soumise avant la fin de la journée du **1<sup>er</sup> juin de l'année d'attribution**.
4. Le candidat retenu pour la subvention de voyage d'Amgen Canada pour assister à une conférence internationale en néphrologie doit consentir à présenter son rapport dans le cadre d'un programme de formation tenu à son établissement, tel que négocié avec son supérieur.
5. Le candidat retenu pour la subvention de voyage d'Amgen Canada pour assister à une conférence internationale en néphrologie doit consentir à présenter son rapport lors d'une réunion de formation organisée par Amgen ou à soumettre un résumé à la prochaine conférence nationale de l'ACITN.

## **Subventions de projets de recherche**

### **Objectifs**

- Promouvoir la valeur de la recherche en soins infirmiers, et susciter la participation future et l'intérêt de collègues dans la recherche en néphrologie.
- Faciliter la formation et le transfert des connaissances dans le domaine spécialisé des soins infirmiers en néphrologie.
- Faciliter et promouvoir la pratique des soins infirmiers fondée sur des données probantes dans le domaine de la néphrologie.

### **Subvention d'un projet de recherche d'Amgen Canada – Chercheur novice, d'une valeur de 2 000 \$**

**Infirmière ou infirmier n'ayant pas plus de 2 années d'expérience en néphrologie (petit projet)**

### **Subvention d'un projet de recherche d'Amgen Canada – Chercheur d'expérience, d'une valeur de 4 000 \$**

**Plus de 5 années d'expérience en néphrologie (projet important)**

Un membre du bureau de l'ACITN agira comme mentor et aidera le chercheur au besoin.

### **Exigences**

1. Le candidat doit obtenir l'appui de son supérieur immédiat et (ou) de son directeur (selon le cas), soit une signature dans le formulaire de demande ainsi qu'une lettre de recommandation de son supérieur immédiat.
2. Le candidat demandant une subvention de projet de recherche d'Amgen Canada doit présenter une proposition par écrit ne dépassant pas 1 000 mots. Cette proposition doit être dactylographiée et doit accompagner le formulaire de demande.

La proposition doit comprendre ce qui suit :

- hypothèse de recherche claire et précise;
  - buts et objectifs clairs et précis;
  - pertinence à l'égard de la pratique des soins infirmiers en néphrologie à l'heure actuelle;
  - description claire de la méthodologie;
  - résultats attendus;
  - budget détaillé énumérant les dépenses anticipées et tout appui non financier (biens ou services) de son établissement.
3. Le projet visé par la subvention d'un projet de recherche en néphrologie d'Amgen Canada doit être mené à terme dans les 24 mois suivant l'annonce du candidat retenu. Un rapport d'environ 5 000 mots doit être soumis à Amgen et aux membres du bureau de l'ACITN dans les trois mois suivant la fin du projet. Le candidat retenu sera fortement encouragé à soumettre les résultats/constatations de sa recherche peu après, aux fins de publication.
  4. Le candidat retenu pour une subvention de projet de recherche en néphrologie d'Amgen Canada doit consentir à présenter son rapport dans le cadre d'un programme de formation tenu à son établissement, tel que négocié avec son supérieur.
  5. Le candidat retenu pour une subvention de projet de recherche en néphrologie d'Amgen Canada doit consentir à présenter son rapport lors d'une réunion de formation organisée par Amgen ou à soumettre un résumé à la prochaine conférence nationale de l'ACITN.

## **Subventions pour le préceptorat/mentorat d'infirmières ou infirmiers en néphrologie (pratique avancée, accès vasculaire, sensibilisation)**

### **Objectif**

- Offrir l'occasion à des infirmières ou infirmiers en néphrologie occupant un poste spécialisé d'acquérir des connaissances par l'intermédiaire d'un préceptorat/mentorat dans un domaine d'exercice qui complète leur rôle actuel en néphrologie.

### **Subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie – Infirmière praticienne, d'une valeur de 3 000 \$**

Mentorat tenu dans un environnement choisi pour ajouter aux connaissances fondamentales et pratiques déjà acquises comme infirmière praticienne (au Canada, centre d'excellence entièrement établi; à l'étranger, un centre approuvé serait considéré dans le cadre du processus de demande).

### **Subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie – Infirmière en accès vasculaire, d'une valeur de 3 000 \$**

Mentorat tenu dans un environnement choisi pour ajouter aux connaissances fondamentales et pratiques déjà acquises comme infirmière en accès vasculaire (au Canada, centre d'excellence entièrement établi; à l'étranger, un centre approuvé serait considéré dans le cadre du processus de demande).

### **Subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat – Sensibilisation aux soins infirmiers, d'une valeur de 2 000 \$**

Mentorat tenu dans un environnement permettant au candidat retenu de sensibiliser des populations particulières afin de mettre en place une stratégie de changement; p. ex., populations autochtones et programmes de prévention de la néphropathie chronique.

### **Exigences :**

1. Le candidat doit obtenir l'appui de son supérieur immédiat et du directeur des soins infirmiers ou du chef de l'unité des soins infirmiers (selon le cas), soit une signature dans le formulaire de demande ainsi qu'une lettre de recommandation de son supérieur immédiat.
2. Le candidat demandant une subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie doit présenter une proposition par écrit (maximum de 500 mots) décrivant les avantages prévus et la mise en œuvre proposée de ces avantages au sein de son établissement. Le candidat doit être actuellement à l'emploi d'un établissement clinique offrant des soins néphrologiques, ce qui doit être clairement indiqué dans le curriculum vitae soumis.
3. Les activités financées par une subvention 2008 d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie doivent avoir lieu avant le **1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> septembre**.
4. Le candidat retenu pour une subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie doit consentir à présenter son rapport dans le cadre d'un programme de formation tenu à son établissement, tel que négocié avec son supérieur.
5. Le candidat retenu pour une subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie doit consentir à présenter son rapport lors d'une réunion de formation organisée par Amgen ou à soumettre un résumé à la prochaine conférence nationale de l'ACITN.

## Subvention pour la pratique technologique en néphrologie

### Objectifs :

- Faciliter la formation et le transfert des connaissances dans le domaine spécialisé de la pratique technologique en néphrologie.

### Subvention d'Amgen Canada pour la pratique technologique en néphrologie, d'une valeur de 2 000 \$

Préceptorat/mentorat à l'intention des techniciennes et techniciens en néphrologie tenu dans un environnement choisi pour ajouter aux connaissances technologiques, biomédicales ou néphrologiques déjà acquises (c.-à-d. passer du temps dans un centre d'excellence de pratique technologique en néphrologie afin d'élargir ses perspectives et/ou d'effectuer un petit projet de recherche).

La subvention attribuée au candidat retenu facilitera :

- la participation à une conférence nationale ou internationale reliée à la technologie biomédicale ou utilisée en néphrologie;
- le préceptorat/mentorat dans un environnement choisi pour ajouter aux connaissances déjà acquises en pratique technologique (au Canada, centre d'excellence entièrement établi; à l'étranger, un centre approuvé serait considéré dans le cadre du processus de demande);
- la réalisation d'un petit projet de recherche.

### Exigences :

1. Le candidat doit obtenir l'appui de son supérieur immédiat et du directeur des soins infirmiers ou du chef de l'unité des soins infirmiers (selon le cas), soit une signature dans le formulaire de demande ainsi qu'une lettre de recommandation de son supérieur immédiat.
2. Le candidat demandant une subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie doit présenter une proposition par écrit (maximum de 500 mots) décrivant les avantages prévus et la mise en œuvre proposée de ces avantages au sein de son établissement. Le candidat doit être actuellement à l'emploi d'un établissement clinique offrant des soins néphrologiques, ce qui doit être clairement indiqué dans le curriculum vitæ soumis.
3. Les activités financées par une subvention 2008 d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie doivent avoir lieu avant le **1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> septembre**.
4. Le candidat retenu pour une subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie doit consentir à présenter son rapport dans le cadre d'un programme de formation tenu à son établissement, tel que négocié avec son supérieur.
5. Le candidat retenu pour une subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie doit consentir à présenter son rapport lors d'une réunion de formation organisée par Amgen ou à soumettre un résumé à la prochaine conférence nationale de l'ACITN.

## **Demande de subvention – Documents pertinents et liste de vérification pour 2008**

Veillez utiliser cette liste de vérification pour vous assurer d'envoyer toute la documentation pertinente avec votre demande.

Si vous ne cochez pas toutes les cases, votre candidature ne sera pas valide.

- Formulaire de demande dûment rempli
- Lettre de recommandation, approbation et signature du supérieur immédiat
- Curriculum vitæ
- Lettre de présentation
- Proposition par écrit pour l'utilisation de la subvention (500 mots pour la subvention de voyage international, les subventions pour le préceptorat/mentorat, la subvention de projet d'un chercheur novice et la subvention pour la pratique technologique; 1000 mots pour la subvention de projet d'un chercheur d'expérience)
- Numéro de membre de l'ACITN

Veillez adresser toute demande d'information à :

Comité d'attribution des subventions pour le préceptorat/mentorat d'Amgen  
a/s du Directeur du bureau administratif de l'ACITN  
336 Yonge Street, Suite 322  
Barrie, Ontario  
L4N 4C8  
[cannt@cannt.ca](mailto:cannt@cannt.ca)

## Formulaire de demande – Subvention de voyage, de recherche ou pour le préceptorat/mentorat

<b>Nom</b>	
<b>Poste</b>	
<b>Hôpital ou établissement</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Ville et province</b>	
<b>N° de téléphone</b>	
<b>N° de télécopieur</b>	
<b>Adresse de courriel</b>	
<b>N° de membre de l'ACITN</b>	

J'aimerais poser ma candidature pour l'une des subventions suivantes :

- Subvention de voyage d'Amgen Canada pour assister à une conférence internationale en néphrologie
- Subvention d'un projet de recherche d'Amgen Canada – Chercheur novice
- Subvention d'un projet de recherche d'Amgen Canada – Chercheur d'expérience
- Subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie – Infirmière praticienne
- Subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie – Infirmière en accès vasculaire
- Subvention d'Amgen Canada pour le préceptorat/mentorat en néphrologie – Sensibilisation
- Subvention d'Amgen Canada pour la pratique technologique en néphrologie

<b>Signature du candidat</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature du supérieur immédiat</b>	
<b>Nom du supérieur immédiat (en caractères d'imprimerie)</b>	

Veillez envoyer votre formulaire de demande et la documentation pertinente par la poste à :  
Comité d'attribution des subventions pour le préceptorat/mentorat d'Amgen  
a/s du Directeur du bureau administratif de l'ACITN  
336 Yonge Street, Suite 322  
Barrie, Ontario  
L4N 4C8  
[cannt@cannt.ca](mailto:cannt@cannt.ca)

### Respect de la vie privée

Les membres du Comité d'attribution des subventions (CAS), le personnel qui aide ce comité et les employés d'Amgen Canada doivent traiter toutes les demandes de subvention de façon confidentielle. Ces demandes seront reproduites uniquement à des fins d'évaluation ou d'administration du programme. Certains renseignements, notamment le nom de chaque candidat retenu, son établissement et (ou) le titre de son projet de recherche, la subvention qui lui a été attribuée et le montant de cette subvention, seront divulgués lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACITN et pourraient être publiés dans un dépliant sur les subventions de recherche en néphrologie d'Amgen, des documents de relations publiques et (ou) d'autres documents destinés au grand public. Les candidats devront signer une autorisation de divulgation de renseignements personnels dans le cadre du processus de demande.